

Dans ce scénario, la préposée peut avoir été exposée à un risque pour la santé.

Commentaires Proposés

Conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail :

La préposée doit faire ce qui suit :

- utiliser l'équipement de protection individuelle lorsqu'elle administre des soins
- signaler l'exposition possible à son superviseur
- obtenir des soins médicaux/consulter le médecin

Le superviseur doit faire ce qui suit :

- informer la préposée au sujet du bon emploi de l'équipement de protection individuelle
- signaler l'exposition possible à l'administrateur (employeur)
- signaler l'exposition à la personne chargée du contrôle des infections
- faire enquête sur l'incident

L'employeur doit faire ce qui suit :

- mener d'autres enquêtes
- signaler la blessure au ministère du Travail et aux autres parties internes
- rapport à la CSPAAT
- examiner les politiques et les méthodes sur les soins lorsque le résident a un rash
- élaborer un plan de sensibilisation pour réduire le risque d'exposition à une infection